

Compte-rendu du conseil du 2 décembre 2020

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Didier GRABIAUD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

Secrétaire de séance : Cécile PERAIN

Début du conseil : 19 h

Le maire lit l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 6 octobre 2020 qui est adopté à l'unanimité après une modification : le miroir routier n'a pas été donné à M. et Mme GIZARDIN mais mis à leur disposition ainsi que des riverains.

Suite à la présentation des films 3D de l'église et du château par la société BatiScan3D, un devis est demandé par le conseil qui approuve le projet.

Travaux

- Le maire présente tous les devis concernant les travaux de rénovation de la grange du presbytère. Le montant s'élève à 80 000 € HT. Les travaux de réfection du mur du presbytère sont terminés.
- Réparation du plancher de la bibliothèque : les devis de Jean-Luc CELERIER sont retenus pour un montant de ~~6938~~ 5080 € HT et celui de l'entreprise Renovmath pour le carrelage 1602 € HT. Le conseil approuve la demande de subvention.
- Aménagement du bourg : le projet va être mis à disposition des habitants pour avis jusqu'au 24 décembre 2020. Il est prévu un sens unique dans le sens de la numérotation, des cheminements pour les piétons, des places de stationnement, les fossés busés et comblés de l'intersection route des Chevaliers et rue Gouffier de Lastours jusqu'à la bascule. La rue de la Roche sera goudronnée en même temps.
- Des fossés sont à prévoir en 2021 dans les bourgs.

Modification des indemnités du comptable public

Dès le 1^{er} janvier 2021 sera mis en place d'un Nouveau Réseau de Proximité (NRP), une gestion comptable optimisée grâce à la création de services de gestion comptable (SGC) et des prestations de conseil au plus près des besoins des collectivités et établissements publics locaux, délivrées par des conseillers aux décideurs locaux (CDL).

La gestion comptable des collectivités et établissements sera par ailleurs optimisée grâce à la création des SGC. Ces structures regroupent progressivement les trésoreries municipales. Elles ont à leur tête un comptable public qui tient les comptes de la totalité des communes rattachées à chaque EPCI et reste compétent, avec son équipe, pour les questions de gestion quotidienne.

Enfin, les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), cadres experts du conseil, assurent le conseil aux élus et portent la nouvelle offre de service destinée aux collectivités et établissements publics locaux.

Ils sont en capacité de délivrer des conseils adaptés et personnalisés aux EPCI et aux communes dans un large domaine : conseil budgétaire et comptable sur tous les volets de la gestion financière de la collectivité, conseil financier, fiscal, conseil économique et patrimonial, conseil en réingénierie des processus, etc.

M. PICOT ne sera donc plus chargé du conseil aux élus donc son indemnité de conseil disparaît seule reste l'indemnité de budget.

Questions diverses

En raison de la crise sanitaire les célébrations du 8 mai et du 11 novembre n'ont pas pu avoir lieu cette année et donc aucune collecte de bleuet sur la voie publique.

Le maire et le conseil décident de faire un don de 70 € à l'office en compensation.

Un bulletin municipal est prévu pour début 2021.

Le marché de Noël est maintenu le 20 décembre 2020 en plein air, un chapiteau doit être demandé à la Communauté de communes.

La proposition de M. ROULIERE concernant le Jardin de l'An Mil est acceptée par la Communauté de communes, la commission fleurissement a rendez-vous avec lui le 15 décembre à 17h à la mairie.

Quelques dates de réunion : colis des aînés le 8 décembre à 14h, ils seront distribués les 18-19-20 décembre, commission pour le Noël des enfants le 11 décembre à 18h.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du SVBG : une très légère augmentation du prix de l'eau est prévue pour 2021 de 0.32%. Un projet de station de traitement est en cours pour la reprise des captages de la commune.

Le conseil accepte la proposition du Populaire : une application mobile permettant à tous les habitants d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune